

AIDES aux EMPLOYEURS D'UN SALARIÉ EN PROFESSIONNALISATION	Observations	Contrat de professionnalisation	CDI avec période de professionnalisation
Aide à l'exercice de la fonction tutorale www.actalians.fr <i>(barèmes de prise en charge)</i>	1380 €, versés par Actalians à la fin du contrat et à la réception du bilan final. Si le salarié percevait le RSA, Actalians versera une aide supplémentaire de 5€ / heure de cours suivi.	✓	
Non prise en compte dans l'effectif de l'entreprise	sauf AT/MP.	✓	
Exonération des cotisations patronales	au titre des assurances sociales et allocations familiales si salarié à 45 ans et plus.	✓	
Aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus Formulaire sur www.pole-emploi.fr	2 000 € (versés en 2 fois), si l'entreprise n'a pas licencié pour motif économique et/ou si l'embauché n'a pas appartenu à l'entreprise, dans les 6 mois qui précèdent l'embauche.	✓	
Réduction générale des cotisations dite « Réduction Fillon » www.declaration.urssaf.fr/calcul/	Pour calculer l'allègement voir le site de l'Urssaf.	✓	✓
Aides de l'Agefiph. Consulter le site www.agefiph.fr	Pour l'embauche d'un salarié reconnu travailleur handicapé.	✓	✓
AFE – aide forfaitaire de Pôle Emploi. Sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif Formulaire sur www.pole-emploi.fr	2 000 € (versés en 2 fois), si le salarié à 26 ans et + et était demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi. Si l'entreprise n'a pas licencié pour motif économique dans les 6 mois qui précèdent l'embauche.	✓	
Dispense de l'indemnité de fin de contrat	lorsque que le contrat de professionnalisation est à durée déterminée.	✓	
Prise en charge forfaitaire des salaires par Actalians www.actalians.fr <i>(barèmes de prise en charge)</i>	pour le temps passé au Centre de formation : 12 € l'heure pour 835 h de cours. Minorée en cas d'absences du salarié aux cours.		✓

AIDES aux EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Observations	Moins de 11 salariés	De 11 à 250 salariés	+ de 250 salariés
TPE jeune apprenti mineur. Formulaire sur www.alternance.emploi.gouv	forfait de 4 400 € au titre de la 1 ^{ère} année d'exécution du contrat (versé par l'état à chaque trimestre échu)	✓		
Prime à l'apprentissage versée par la Région www.iledefrance.fr	1 000 € par année de formation Soumis à l'assiduité de l'apprenti au CFA	✓		
Aide au recrutement apprenti supplémentaire versée par la Région	1 000 € versés à l'embauche	✓	✓	
Exonération des charges sociales	totale (restent dues AT/MP et certaines cotisations conventionnelles)	✓		
Exonération des charges sociales	partielle (cotisations dues au titre des assurances sociales et allocations familiales.		✓	
Crédit d'impôt	1 600 € pour la 1 ^{ère} année. 2 200 € si apprenti reconnu travailleur handicapé.	✓	✓	✓
Aides de l'Agefiph www.agefiph.fr	Pour l'embauche d'apprenti reconnu travailleur handicapé.	✓	✓	✓
Non prise en compte dans l'effectif de l'entreprise	Sauf AT/MP	✓	✓	✓